

But 3 : Promouvoir la sécurité internationale et le respect des droits de la personne comme conditions préalables du développement durable

OBJECTIFS

3:D Engagement bilatéral et multilatéral pour renforcer les droits de la personne, la bonne gouvernance et la primauté du droit comme conditions préalables du DD, et mise en place de mécanismes pour l'aide humanitaire internationale.

CIBLES/ACTIONS

- (i) Négocier l'élaboration d'un instrument juridique ou autre (par ex. des pratiques exemplaires) pour contrer les dangers posés par les engins non explosés (ERW), au moyen d'opérations de nettoyage, de la collecte et de la communication d'informations et d'avertissements et d'aide et de coopération volontaires (2005).
- (ii) Renforcer la participation des peuples autochtones à la formulation des politiques canadiennes et aux activités du Conseil de l'Arctique en facilitant leur engagement dans ces processus (2004-2006).
- (iii) Donner suite aux priorités stratégiques en matière d'égalité des sexes et des droits humains de la femme (2004-2006)
 - présence accrue des femmes dans les postes d'élaboration des politiques et de décision à l'ONU et dans d'autres organismes multilatéraux et internationaux;
 - nombre accru d'organismes onusiens, internationaux et multilatéraux mettant en oeuvre des initiatives d'implantation généralisée de l'égalité des sexes, y compris la mise en place de centres de coordination/conseillers de l'égalité des sexes;
 - adoption (et coparrainage plus fréquent) de résolutions pilotées par le Canada à l'ONU et dans d'autres forums multilatéraux et régionaux.